



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'IMMIGRATION
ET DE LA CITOYENNE
Bureau de l'accueil du séjour et de l'asile

PRÉFECTURE DE LA RÉGION GUYANE

Pièces justificatives à fournir à l'appui de votre demande de renouvellement de carte de résident

Vous devrez présenter les photocopies des documents mentionnés

(photocopies couleurs – EN RECTO UNIQUEMENT - pour les titres d'identité : passeports, cartes d'identité, actes de naissance).

Lors de votre rendez-vous, vous devrez IMPÉRATIVEMENT présenter TOUS LES ORIGINAUX à l'agent d'accueil

Les justificatifs rédigés en langue étrangère doivent obligatoirement être accompagnés de leur traduction en français par un traducteur agréé.

- Passeport en cours de validité (avec le numéro)
- Dernier titre de séjour (copie recto et verso)
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois (exemples : EDF, eau, téléphone fixe, loyer... (les quittances manuscrites doivent obligatoirement être accompagnées d'un document à la même adresse émanant d'un organisme public). Si vous êtes hébergé: attestation d'hébergement (original) de moins de 3 mois, copie de la pièce d'identité ou du titre de séjour de l'hébergeant avec mention de l'adresse actuelle et sa dernière quittance EDF ou de téléphone fixe
- 2 photographies d'identité récentes, de face, tête nue (ATTENTION : le fond doit être uni, de couleur bleu ou gris clair)
- Déclaration de séjour, selon laquelle vous n'avez pas séjourné plus de trois années consécutives hors de France, au cours des dix dernières années
- Déclaration de non polygamie : déclaration sur l'honneur attestant ne pas vivre en France en état de polygamie (pour les ressortissants des pays dont le droit interne autorise la polygamie)

LA PRÉFECTURE SE RÉSERVE DE DROIT DE VOUS DEMANDER DES PIÈCES COMPLÉMENTAIRES

Vous êtes informé(e) qu'en cas de dossier incomplet celui-ci sera systématiquement rejeté et que vous serez invité(e) à reprendre rendez-vous.

Pour de plus amples informations, rendez -vous sur le site internet, service-public.fr,
à l'adresse : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19804>

Préfecture de la Guyane, rue Fiedmond – CS 57800 – 97307 CAYENNE CEDEX
Téléphone :0594 39 45 00
accueil du public du lundi au vendredi de 7h30 à 12h30

www.guyane.gouv.fr